



Charleville-Mézières, le

14 DEC. 2021

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SERVICE PROSPECTIVE, DÉVELOPPEMENT LOCAL  
ET CONTRACTUALISATIONS

Monsieur Robert ITUCCI  
Maire  
Mairie  
11 Place Carno  
08600 GIVET

RÉF. : N° 483

OBJET : Projet de modification simplifiée du PLU de GIVET

AFFAIRE SUIVIE PAR : Nadège CHATELAIN

MAIRIE de GIVET  
COURRIER ... D. PROJET ...

du 17 DEC. 2021

N° 15741

cc MITUCCI  
cc D. CHATELAIN  
cc M. A. WENDS RMP

Monsieur le Maire,

Vous m'avez consulté en tant que Personne Publique Associée concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

J'ai l'honneur de vous informer, qu'après consultation de mes services, aucune observation particulière n'est à formuler.

Je profite néanmoins de cette consultation pour rappeler que toute création ou modification d'accès sur une route départementale doit être précédée de l'obtention d'une autorisation de voirie délivrée par le Président du Conseil départemental. L'autorisation d'accéder à une voie publique est notamment conditionnée au respect des bonnes distances de visibilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

Arnaud GONDA

ARNAUD GONDA  
2021.12.14 11:30:49 +0100  
Ref:20211214\_100739\_1-1-0  
Signature numérique  
le Directeur

Noël BOURGEOIS

Vu le 18/12/21